



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR [WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)

NUMÉRO E-E119393

VALABLE JUSQU'AU 05/10/2024

ÉDITÉ LE 24/08/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/03/2014  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 03/04/2014  
10 000

Raison sociale : CCS 10  
18 RUE DE LA REPUBLIQUE  
10420 LES NOES PRES TROYES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC TROYES

Siret : 801 379 835 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 144681167

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD 144681167

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2023

Téléphone : 06 76 92 02 84  
Portable :

Fax :

Site Internet : [www.facebook.com/ccs.10aube](http://www.facebook.com/ccs.10aube)  
E-mail : [ccs.aube@orange.fr](mailto:ccs.aube@orange.fr)

Responsabilité légale :  
CALVINO JEAN-CHARLES PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 06/10/2020           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS  
9 RUE ROLAND COFFIGNOT  
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.